

<b>MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024- 12h</b>	OUVERTURE application COLIBRIS
<b>MERCREDI 27 Novembre 2024 -12h</b>	FIN de la SAISIE des vœux de mutation POP
<b>Du 27 Novembre 2024 au 22 Janvier 2025 inclus</b>	Possibilité de supprimer un ou plusieurs vœux <u>en adressant un courriel à la Dsden concernée</u> sans avoir à évoquer de motif particulier
<b>Du JEUDI 28 Novembre au Mardi 21 JANVIER 2025</b>	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens, classement des agents par les Dsden
<b>Le Mercredi 22 Janvier 2025</b>	Date limite annulation de voeux
<b>Du 23 Janvier au 19 Février 2025 -12h</b>	Le candidat ne peut plus annuler de voeux
<b>Le Vendredi 24 Janvier 2025</b>	Date limite de classement des agents sur les postes par les Dsden.
<b>Mercredi 19 FEVRIER 2025-12h</b>  Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un des vœux formulés au mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée (indépendamment d'une éventuelle demande d'annulation d'une mobilité POP)	Communication des résultats par courriel  <b>Pour rappel: la durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement POP est de 3 ans.</b>
<b>A compter du Mercredi 19 Février -12h</b>	Le candidat peut demander l'annulation de la mobilité obtenue à sa Dsden d'origine qui examinera la demande au regard des motifs d'annulation fixés dans les lignes directrices de gestion. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité POP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2025.